

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01448 Numéro SIREN : 848 156 279 Nom ou dénomination : 3 H RENOVATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2023 sous le numéro de dépôt 30511

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS



N° 2065-SD
GREFFE 2021

22 DEC. 2023

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société 3 H RENOVATIONS		112 RUE ROGER SALENGRO	
SIRET	8 4 8 1 5 6 2 7 9 0 0 0 2 0	93140 BONDY	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
	☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	13 655	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐				
Entreprises nouvelles, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐		Autres dispositifs ☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒	NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	---	------------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu BONDY
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Président, Actionnaire
		Signature	HAOUACH MOURAD
Examen de conformité fiscale (ECF)			



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2021)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société 3 H RENOVATIONS

du 01012021

Adresse 112 RUE ROGER SALENGRO 93140 BONDY

au 31122021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑦)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑥)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2021 (total col.9 + total col.10) ⑪		- de l'exercice 2021 ⑪	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire HAOUACH MOURAD Président, Actionnaire		A BONDY le _____ Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société 3 H RENOVATIONS

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 112 RUE ROGER SALENGRO

93140 BONDY

Numéro SIRET * 8 4 8 1 5 6 2 7 9 0 0 0 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012			
	{ Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	5 000	030	4 478	522	2 072
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	5 000	048	4 478	522	2 072
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068		070			
		{ Autres * (3)	072	18 347	074		18 347
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	47 209	086		47 209	17 457
	Charges constatées d'avance *	092	507	094		507	507
	Total II	096	66 063	098		66 063	19 119
	Total général (I+II)	110	71 063	112	4 478	66 586	21 191
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			10 000		10 000
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			1 000		1 000
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		132			
	Report à nouveau	134			8 231		3 925
	Résultat de l'exercice	136			13 655		4 306
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142			32 886		19 231
	Total II	154					
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges						
	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			1 200		1 200
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		172	32 500		760
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176			33 700		1 960	
Total général (I + II + III)	180			66 586		21 191	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2021

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Société 3 H RENOVATIONS</u>		Exercice N clos le <u>31 12 2021</u>		Exercice N-1 clos le <u>31 12 2020</u>		Néant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires biens services *	215		214				
			217		218	74 656	28 016		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
Autres produits					230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	74 656	28 016	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	58 498	21 400	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			243		244	627		
	Rémunérations du personnel *					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
	Dotations aux amortissements *					254	1 550	1 550	
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	326	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	61 002	22 950	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	13 655	5 066	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280			
	Produits exceptionnels (IV)					290			
	Charges financières (V)					294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					306		760	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	13 655	4 306	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	13 655	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	
	Dépense ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992	350
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	13 655	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	13 655	372	

3 H RENOVATIONS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 €
Siège Social : 84 AVENUE PAUL DUPONT
93190 LIVRY GARGAN

848 156 279 R.C.S. Bobigny

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

30/06/2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dû dit exercice.

Au cours de l'exercice clos le **31/12/2022** le chiffre d'affaires s'est élevé à **166 642 € H.T**

Le montant des traitements et salaires s'élève à **0 €**

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à **0 €**

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total : **143 095 € H.T**

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice 2022 : **23 546 €**

Le résultat courant avant impôts, s'élève également à : **23 546 €**

Le bilan de notre société, arrêté à la date du 31 Décembre 2022 fait apparaître un bénéfice de **20 014 €**

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affections suivantes :

REPORT A NOUVEAU : 52 900 €

Afin de nous informer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et vous invitons à approuver par vote le texte des résolutions proposées.

LA GERANCE



3 H RENOVATIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10 000 €

Siège Social : 84 AVENUE PAUL DUPONT
93190 LIVRY GARGAN

848 156 279 R.C.S. Bobigny

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

30/06/2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE TRENTE JUIN A ONZE HEURES.**

Les associés de la Société **3 H RENOVATIONS**, Société par Actions Simplifiée, Au Capital de 10 000 €, dont le Siège Social est situé au 84 AVENUE PAUL DUPONT – 93190 LIVRY GARGAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous N° 848 156 279 R.C.S. Bobigny se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE, au siège social, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Mourad HAOUACH**, président, actionnaire :
Sont présents :

Monsieur Karim HAOUACH
Monsieur Mourad HAOUACH
Monsieur Radhouan HAOUACH

330 ACTIONS = 3 300 €
330 ACTIONS = 3 300 €
340 ACTIONS = 3 400 €

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

1 000 ACTIONS = 10 000 €

La majorité des parts composant le capital social étant représentée, le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- La lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Question diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022.
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée réglementaires ont été adressés aux associés ou tenues à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de **20 014 €** de l'exercice de la manière suivante :

REPORT A NOUVEAU : **52 900 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires ou leurs mandataires.

Fait à LIVRY GARGAN
Le 30/06/2023

Monsieur Karim HAOUACH



Monsieur Mourad HAOUACH

Monsieur Radhouan HAOUACH

